

# COMMUNE DE SOUDAN

Loire-Atlantique

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SOUDAN (Loire-Atlantique)

Par arrêté municipal n°AG 2024-04-02, en date du 04 avril 2024, Monsieur le Maire de SOUDAN (Loire-Atlantique), a décidé de soumettre à l'enquête publique, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SOUDAN (Loire-Atlantique), permettant son approbation.

L'enquête publique se déroulera en mairie de SOUDAN (Loire-Atlantique) – 3, Place Jeanne d'Arc, pendant une durée de 33 jours consécutifs **du lundi 29 avril 2024 au vendredi 31 mai 2024 inclus**.

Monsieur Bernard VALY, Urbaniste retraité, est désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANTES (Loire-Atlantique), en qualité de Commissaire-Enquêteur.

**Le dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête côté et paraphé, seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :**

- ✓ Du lundi au jeudi de 9h à 12h
- ✓ Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- ✓ Le samedi de 9h à 12h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en mairie ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-soudan> et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- ✓ Sur le registre d'enquête publique
- ✓ Par correspondance à l'attention du Commissaire Enquêteur à la mairie de SOUDAN (Loire-Atlantique),
- ✓ Par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie-soudan-plu@registredemat.fr](mailto:mairie-soudan-plu@registredemat.fr)

**Le commissaire-enquêteur assurera une permanence à la mairie de SOUDAN (Loire-Atlantique), afin de recevoir en personne, les observations du public, aux jours et heures suivants en mairie de SOUDAN (Loire-Atlantique) :**

- Lundi 29 avril 2024 de 9h à 12h
- Mardi 07 mai 2024 de 9h à 12h
- Mercredi 15 mai 2024 de 9h à 12h
- Samedi 25 mai 2024 de 9h à 12h
- Vendredi 31 mai 2024 de 14h à 17h

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête à Monsieur le Maire de SOUDAN (Loire-Atlantique) avec ses conclusions.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de La Loire-Atlantique et au Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance, à la mairie de SOUDAN (Loire-Atlantique), du mémoire en réponse aux observations qui auraient pu être formulées au cours de l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Soudan délibérera, au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, pour approuver le projet de révision générale et globale du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des observations et avis qui ont été émis au cours de l'enquête et des avis des personnes publiques associées.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune ([www.communedesoudan44110.fr](http://www.communedesoudan44110.fr)), pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.